

PROFESSEUR DE TROMBONE

CURSUS DNSPM

SITUATION FONCTIONNELLE	Rattaché à l'autorité du directeur de l'IESM
CADRE STATUTAIRE	Formateur occasionnel relevant de la convention collective des organismes de formation, niveau E
LIEU DE TRAVAIL / CONDITIONS D'EXERCICE	Lieu de travail : Basé principalement au siège de l'IESM, actuellement situé à Aix en Provence, l'enseignant peut être amené à se déplacer pour rencontrer des directeurs d'équipements culturels (conservatoires, lieux de diffusion) en vue de l'élaboration de projets. Déplacements prévus pour suivre les projets artistiques personnels des étudiants, et des jurys. Périmètre couvert : Région SUD essentiellement
FACTEURS D'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE	<p>L'IESM est un établissement d'enseignement supérieur de la musique habilité à délivrer le DE de professeur de musique par décision ministérielle du 13 juillet 2018. Acteur majeur de l'évolution du projet global de structuration de l'enseignement supérieur en Région SUD, il est accrédité à délivrer le DNSPM par décision ministérielle du 13 juillet 2018, dans le cadre d'un cursus de formation réalisé en partenariat avec Aix-Marseille-Université.</p> <p>Ce développement des capacités et missions de l'IESM à destination des artistes et enseignants dans le champ du spectacle vivant amène la structure à recruter des enseignants référents pour les disciplines instrumentales principales du DNSPM. Ces enseignants seront amenés à travailler en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique permanente déjà en place à l'IESM, en s'inscrivant dans la traçabilité de l'ingénierie pédagogique mise en œuvre.</p>
ORIENTATIONS ARTISTIQUES ET PÉDAGOGIQUES DU PROJET DE FORMATION	<p>Le projet de formation conduisant à l'obtention du DNSPM et de la Licence de musicologie repose sur cinq axes artistiques et pédagogiques :</p> <p>Axe 1 : La complémentarité entre excellence et créativité Axe 2 : L'intégration de la culture dans les apprentissages Axe 3 : Le lien avec le monde professionnel du spectacle vivant Axe 4 : La diffusion et la médiation</p>

DÉFINITION DU POSTE PRÉ REQUIS

Cours lié à l'enseignement de la discipline instrumentale principale :

L'enseignant effectue des tâches d'enseignement et d'accompagnement de projets dans son champ esthétique en tant que formateur de futurs artistes professionnels : mise en place de séquences d'apprentissage, de process permettant aux étudiants de se construire un haut niveau de pratique artistique, une maîtrise des styles et esthétiques dans un répertoire large

Il fait preuve d'une culture approfondie de son répertoire (histoire de la musique, esthétique) et sait la mobiliser de manière appropriée, notamment dans ses applications pédagogiques. Sa culture générale et artistique est un atout pour la recontextualisation de l'œuvre abordée dans son contexte esthétique, sociologique, artistique.

Il apporte son expertise sur l'ensemble de la littérature de la discipline et pilote des actions de recherche de répertoire ; il est conduit à proposer la définition de tous les programmes des concours et évaluations intermédiaires et finales.

Il accompagne les étudiants dans leurs démarches préalables à la réalisation musicale : recherche de sources, pistes de travail, méthodologie de l'organisation des répétitions...

Il apporte aux étudiants une connaissance de la facture instrumentale, et de son fonctionnement.

Musicien exigeant et rigoureux, il a à cœur d'aider les étudiants à inscrire leur pratique artistique dans une démarche d'action culturelle susceptible de toucher tous les publics auxquels ils seront confrontés dans leur métier d'artiste.

Sa connaissance des professionnels de son champ de compétences lui permet de solliciter formateurs, artistes, notamment en vue de master class, en liaison avec le projet artistique de l'IESM.

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE

Le temps de travail de l'enseignant est réparti comme suit :

Positionnement du cours dans le cursus :

Semestres 1 à 6

Temps de travail de l'enseignant :

1. Face à face pédagogique (par étudiant) : 3h00 d'enseignement bihebdomadaire de la discipline sur 13 semaines dans l'année, soit 39 heures annuelles par étudiant
2. Tâches complémentaires liées à l'emploi :
 - a) Suivi et évaluation des étudiants
 - b) Participation aux évaluations (concours d'entrée, évaluations intermédiaires)
 - c) Ingénierie pédagogique
 - d) Concertation pédagogique, accompagnement des projets artistiques personnels

<p>AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉS</p> <p>RELATIONS FONCTIONNELLES</p>	<p>Autonomie et responsabilités</p> <p>La mission requiert une forte autonomie et un sens de l'organisation</p>
<p>QUALIFICATIONS</p>	<p>Qualifications exigées (réglementation liée à l'emploi) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Justifier d'une carrière ou de travaux faisant autorité <input type="checkbox"/> Ou justifier d'au moins 5 années d'enseignement de haut niveau dans la spécialité <input type="checkbox"/> Ou être titulaire d'un diplôme français de niveau II ou I de la nomenclature interministérielle de niveaux de certification ou d'un diplôme étranger de niveau équivalent
<p>APTITUDES</p> <p>SAVOIRS FAIRE</p>	<p>Savoir-faire particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Haut niveau de pratique artistique personnelle en adéquation avec la dimension d'enseignement supérieur <input type="checkbox"/> Notoriété nationale de carrière d'artiste interprète évoluant ou ayant évolué dans des perspectives internationales <input type="checkbox"/> Connaissance et ouverture aux répertoires les plus larges possibles <input type="checkbox"/> Expérience de travail sur des formes et esthétiques ouvertes <input type="checkbox"/> Ouverture sur le répertoire contemporain <input type="checkbox"/> Forte capacité d'adaptation à des situations artistiques et pédagogiques variées <input type="checkbox"/> Capacité à faire bénéficier l'étudiant de son réseau personnel <input type="checkbox"/> Intérêt marqué pour la médiation, l'action culturelle, la relation aux publics
<p>SAVOIRS ÊTRE</p> <p>RELATIONNEL</p>	<p>Aisance relationnelle dans différents milieux : l'enseignant sera conduit à intervenir dans le champ des institutions dans celui du monde associatif et dans celui du spectacle vivant.</p>